



faux verres progressif varilux

Par **chaton**, le **14/06/2009** à **09:56**

Bonjour,

Je suis allée chez un opticien ayant un accord avec ma mutuelle pour avoir le meilleur prix et en optant pour des verres progressifs Varilux.

Il m'a fait un devis vite fait, car son logiciel avait une « panne ». Il m'a annoncé que j'aurai environ 100 euros à payer pour avoir des verres Varilux, physio, traités anti-rayure et anti reflet, teintés dégradés.

Je lui ai dit que je trouvais son offre très intéressante. Il m'a dit qu'avec les mutuelles, il ne gagnait pas grand chose. J'ai donné mon accord, lui ai donné mes papiers et n'ai pas revu le devis.

A la réception de mes lunettes, je lui ai demandé de voir les gravures Varilux. Il est allé sous son microscope, a dit qu'il ne les voyait pas car il avait du les tailler. Je lui ai demandé s'il existait un moyen de savoir si c'était des Varilux. Il a dit non. Du faux circulait partout et on ne pouvait pas en être certain.

Des opticiens m'ont dit que pour eux, ce n'était pas des Varilux, que le vendeur devait me fournir le certificat, demander à voir le bon de livraison.

Opticien m'avait remis un certificat bricolé (carte Essilor, bricolage de l'adresse collée de son magasin, il a écrit lui même à la main, verre physio, etc...

Quand je suis allée lui demander de voir le bon de livraison des verres, il m'a dit qu'ils venaient de chez varilux, mais qu'ils avaient un autre nom, mais que c'était la même chose et qu'il m'enverrait le bon de livraison des verres.

J'ai reçu son courrier. Cela confirme que mes lunettes ne correspondent pas avec le certificat "bricolé".

Il m'écrit que ces documents sont confidentiels.

J'ai bien compris que j'ai eu à faire à un malhonnête. Je ne sais pas ce que je peux réclamer et ce que je dois faire.

Merci pour votre aide.

Que dois-je faire ?